Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 077-217705011-20210713-75_2021_046-DE

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : **15**
Conseillers en exercice : **15**
Conseillers qui ont pris part à la délibération : (*10 présents et 5 pouvoirs*)

Date de la convocation du conseil municipal : **05 juillet 2021**
Date d'affichage : **05 juillet 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 12 juillet, à 18 h

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de François DEYSSON, maire.

Présents : Aurélie CADIN, Jean Paul LENFANT, François DEYSSON, Franck ÉTANCELIN, Mélanie LAMOTTE, Claude LAZARO, Patrick REBEYROL, Carlos VALERO, Nadia LEFAY, Chantal BRIANE

Pouvoirs : Emmanuel CENDRIER donne pouvoir à Carlos VALERO, Fabien HERREMAN donne pouvoir à Mélanie LAMOTTE, Jacques ILLIEN donne pouvoir à François DEYSSON, Antonio TAPADAS à Claude LAZARO, Louis de Roys donne pouvoir à Jean-Paul LENFANT

Absents :

Secrétaire de séance : Mélanie LAMOTTE a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 7.5/2021-046

OBJET : Subvention accordée au SDIS77 pour l'anniversaire de ses 50 ans.

Le maire François DEYSSON, explique qu'il y a 50 ans, en novembre 1970, la Seine et Marne était le premier département à se doter d'un corps départemental de sapeurs-pompiers. Ce modèle servira de référence avant de se déployer sur l'ensemble du territoire national puis généralisé, en France, en 1996, par une loi.

Le maire François DEYSSON, précise :

Le corps départemental des sapeurs-pompiers de Seine-et-Marne souhaite célébrer cet acte fondateur au service de la sécurité civile par un hommage rendu sous forme d'une grande fête populaire ouverte au public, aux élus et à l'ensemble des C.I.S.

Le maire François DEYSSON, propose que

- Le conseil municipal s'associe à cet hommage en versant une subvention de 100 € sur l'exercice 2021 au S.D.I.S77,
- Le conseil municipal s'associe aux manifestions du C.I.S de Moret,
- Le conseil municipal fasse découvrir les traces de l'ancien corps de sapeurs de Villecerf et particulièrement son drapeau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE

- Les 3 propositions du maire énoncées ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Rendu exécutoire le 13 juillet 2021,

Le maire, François DEYSSON

MAIRIE DE VILLECERF (Seine-et-Marne)